

30-04-2010

Communiqué

Les « pratiques avancées » des IADE ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité des patients

Lors d'une réunion au ministère de la Santé le 27 avril des propositions concernant les « pratiques avancées » des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) ont été présentées dans le but de leur permettre d'accéder au niveau « master ».

Le Syndicat national des anesthésistes-réanimateurs de France (SNARF) s'oppose à la mise en place des ces « pratiques avancées » pour les infirmiers-anesthésistes qui se verraient attribuer, dans une sorte de tableau idyllique d'une collaboration « réciproque » médecin-anesthésiste / IADE, des compétences jusque-là exclusivement réservées aux médecins-anesthésistes.

En effet, le SNARF tient à réaffirmer que seul le médecin anesthésiste réanimateur est compétent pour définir une stratégie médicale pour chaque patient, que lui seul pratique la consultation médicale et a l'obligation légale de faire une visite pré-opératoire.

Le SNARF réaffirme qu'en aucun cas un infirmier, fût-il IADE, ne peut prendre une responsabilité médicale, et que les « pratiques avancées », demandées par la DGOS pour justifier la « mastérisation » des IADE ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité du patient. En secteur privé le contrat passé entre le médecin et le patient est un contrat de médecin à patient et non un contrat d'infirmier à patient.

Le SNARF rappelle que la collaboration avec les IADE se fait dans le cadre de l'activité per-opératoire au bloc opératoire. Les IADE n'ont pas de rôle à jouer dans le cadre de la visite préopératoire. Ils n'ont pas non plus à prescrire des thérapeutiques en post opératoire, même dans le traitement de l'analgésie. Ils peuvent s'impliquer sur l'application des protocoles de soins élaborés par les médecins.

Le SNARF s'oppose donc à l'utilisation de certaines pratiques déviantes pour justifier ces « pratiques avancées ».

Il soutient néanmoins le mouvement revendicatif des IADE pour l'obtention d'un Master, mais n'acceptera pas la remise en cause, par ce biais, de la sécurité que nous devons à nos patients.

Dr Michel LÉVY et Dr Christian-Michel ARNAUD, Président et Secrétaire général du SNARF

